

CHRONIQUE HISTORIQUE



Cahiers de la Rome

AsPaVaRom (Association pour le Patrimoine de la Vallée de la Rome)

Année 2001 – N° 10

Extrait de l'article : L'île des Faisans sur la Bidassoa – Auteur : Pierre Cantaloube

En ouvrant le dictionnaire Larousse en six volumes, on peut lire :

Île des Faisans ou de la Conférence, au milieu de la Bidassoa où fut conclu le traité des Pyrénées. Elle appartient moitié à la France moitié à l'Espagne.

L'encyclopédie Catalane en 24 volumes n'est pas plus loquace sur un sujet qui a gardé toute son importance pour les habitants du Roussillon.

A Bidassoa, nous trouvons un peu plus d'informations :

La Bidassoa est un fleuve côtier espagnol qui prend sa source en Navarre espagnole et qui marque la limite entre la province basque de Guipúzcoa en Espagne et le département des Pyrénées Atlantiques.

C'est dans l'île des faisans que fut conclu en 1659 le traité des Pyrénées. Ses rives virent la délivrance de François 1^{er} après sa captivité en 1526 et la tentative d'Armand Carel pour s'opposer à l'intervention des troupes françaises en Espagne en 1823.

C'est bien peu pour une île où fut signé un traité qui livra le Roussillon à la France !

Déjà depuis 1652, le Roussillon est occupé par les Français.

La Bataille des Dunes, près de Dunkerque, remportée contre les Espagnols dans les Flandres en 1658, finit par convaincre l'Espagne de demander la paix.

Après s'être mis d'accord sur le cérémonial, le 13 août 1659, les représentants des deux pays, France et Espagne, se réunirent dans l'Île des Faisans sur la Bidassoa :

du côté français, Mazarin accompagné de maréchaux, de quatre cents soldats et de vingt ecclésiastiques,

du côté espagnol, don Luis de Haro, ministre du roi d'Espagne, accompagné de deux compagnies catalanes de troupes à cheval.

Les discussions durèrent quatre mois dans une tente décorée par Vélasquez et ce n'est que le 7 Novembre que fut signé le traité des Pyrénées qui, avec ses 124 articles,



CHRONIQUE HISTORIQUE

définissait les limites des Gaules et de l'Espagne et réglait le mariage de l'infante d'Espagne avec Louis XIV.

Les Monts Pyrénées feront la division entre les deux royaumes.

On fixa une date pour déterminer la frontière. Nous ne rentrerons pas dans les détails qui ont déjà été donnés par des historiens plus compétents.

De nombreuses discussions entre les représentants des deux pays eurent lieu à Céret au couvent des Capucins pour déterminer la frontière.

Le 13 mai 1660, toujours dans l'île des Faisans, les ministres des deux pays réglèrent définitivement les modalités du mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne.

Comme les Français avaient déjà occupé le Roussillon à plusieurs reprises, ce n'était donc, pour beaucoup d'habitants, qu'une fois de plus et peut-être provisoire, ce qui explique leur réticence à adhérer à un nouveau régime centralisateur qui considéra longtemps le Roussillon comme une province étrangère et qui ne respecta pas les clauses du traité des Pyrénées.

